



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP
**A l'attention de Monsieur RIBET et Monsieur DELMAS
DGOS**

Objet : Préavis de grève spécifique

Montreuil, le 3 mai 2022

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national pour **le 10 mai 2022** conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment les établissements sanitaires et sociaux, médico-sociaux de la fonction publique hospitalière.

Ce mardi 10 mai 2022 les personnels de réanimation, de soins critiques et de néonatalogie, se mobiliseront pour revendiquer :

- **L'égalité salariale entre les agents et salariés, par l'attribution de la prime réa/soins critiques à l'ensemble du personnel de ces services,**
- **Une augmentation immédiate du point d'indice correspondant aux pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis 2010, ainsi qu'une revalorisation des grilles salariales,**
- **La révision des ratios soignants/soignés,**
- **La reconnaissance de la pénibilité de nos professions par un départ à la retraite anticipée (catégorie active pour tous).**

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels.

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la réglementation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du Code du travail en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.

Notre Fédération CGT Santé et Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Sylvie PONS,
Co-animatrice espace revendicatif